

Cher Monsieur,

Le Congrès annuel de la Fédération de l'U.P.A. du Saguenay-Lac-St-Jean établissait pour celle-ci, comme priorité pour l'année 1972-73, la solution du problème du prix des grains de provenance pour les producteurs de l'Est du Canada.

Cette même priorité était donnée à l'U.P.A. provinciale, par les producteurs du Québec, lors du Congrès général annuel de l'U.P.A.

L'U.P.A. réclamait comme politique l'équité entre le prix des grains de provenance payé par les producteurs de l'Est avec celui payé par les producteurs de l'Ouest. L'U.P.A. reconnaissait aussi que l'équité pouvait être conservée en payant un différentiel pour le transport et la manipulation des grains achetés dans l'Est en provenance de l'Ouest, en équilibre avec le transport et la manipulation des animaux expédiés de l'Ouest vers l'Est.

Bien entendu l'U.P.A. demandait que soit poursuivie la politique de l'aide au transport des grains.

Cette politique est souhaitée par tous les producteurs de la Province et particulièrement par les producteurs de notre région, où le déséquilibre sur les prix des grains se fait sentir davantage à cause des limitations naturelles du Saguenay-Lac-St-Jean à produire ses propres grains et surtout certaines catégories de grains. Le producteur de la région est donc doublement préoccupé par cette question du prix des grains et plus spécialement encore celui qui s'adonne à des productions spécialisées.

Le Conseil d'administration de l'U.P.A. du Saguenay-Lac-St-Jean, sachant qu'une décision sera prise bientôt par l'État fédéral, concernant une politique des grains pour l'Est, vous demande donc d'appuyer la politique de l'U.P.A. devant cette question, comptant que vous mettez toute votre influence pour que cette politique soit adoptée.

Le prix des grains dans l'Est est un problème soulevé depuis des années et qui doit trouver une solution sans délai en fonction de l'avenir de l'agriculture de l'Est et de notre région en particulier. L'U.P.A. du Saguenay-Lac-St-Jean compte donc sur votre meilleur appui et vous assure de sa considération.

Voilà, monsieur le président, ce que veulent les gens de ma région, de même que les agriculteurs et les producteurs de la province de Québec. Ils ne demandent pas de ne pas garantir aux gens de l'Ouest un revenu; ils veulent l'équité dans les marchés, ils veulent que la protection qu'on assure aux gens de l'Ouest, on l'accorde également à ceux de l'Est, et l'on doit convenir que ce n'est que juste et raisonnable.

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le présent débat ne renversera aucun libéral et ne gagnera non plus aucun siège libéral dans la province de Québec. C'est néanmoins un très important débat. Il est grand temps que le parti libéral se rende compte de ce qui se passe dans le Québec et l'Ontario, surtout dans le nord de l'Ontario, en ce qui concerne les grains fourragers. La plupart des députés croient que la Commission canadienne du blé sert d'agence pour la vente du blé de l'Ouest, à l'intérieur du pays comme à l'étranger. A quelques exceptions près, la plupart des Canadiens sont d'accord là-dessus. S'il y a des exceptions, c'est que le ministre chargé de l'application de la loi est le plus médiocre qui soit et cela est dû à son ignorance en matière d'agriculture.

La Commission canadienne du blé a fait de l'excellent travail en stabilisant les prix pour les agriculteurs de l'Ouest et en assurant l'égalité, chose sans doute plus importante que les prix. Nous nous souvenons tous des difficultés qui ont surgi ces dernières années. Les agriculteurs de l'Ouest du pays ont dû vendre à l'ancien premier ministre de la Saskatchewan du blé et des meubles qu'il échangeait en retour contre d'autres produits. Nous nous souvenons tous de ce qui s'est passé. Les libéraux ne sont pas des gens à laisser passer l'occasion de faire quelques dollars dans une opération de ce genre. Si le premier ministre actuel de la Saskatchewan demandait au ministre chargé de la Commission canadienne du blé de retarder

Grains fourragers

n'importe quelle déclaration jusqu'à ce qu'ils aient pu assurer un apport quelconque, il commettrait une erreur et ne rendrait service ni au Canada ni à la Commission canadienne du blé.

Il va y avoir un changement dans le fonctionnement de l'organisme des grains fourragers dans l'est du Canada. Cet organisme devra jouer un nouveau rôle. J'espère qu'il assurera à l'Est du pays une quantité suffisante de grains fourragers pour répondre aux besoins de la région à un prix juste et raisonnable pour les agriculteurs canadiens. Je ne dis pas que cet organisme ne devrait faire rien d'autre que d'acheter dans l'Ouest, de la Commission canadienne du blé, comme font les autres agences à la bourse des céréales. Le prix que paie l'agence des grains fourragers de l'Est devrait être le même que celui des autres clients qui achètent de la Commission canadienne du blé, que ce soit sur le marché international ou sur le marché intérieur ou sur le marché des grains fourragers de l'Est. Qui dupe l'agriculteur de l'est du Canada? Ce sont les coopératives et les agences de provendes. Elles achètent des courtiers à la bourse des grains de Winnipeg et se jouent des agriculteurs de l'est du Canada. Tout le monde le sait. Les coopératives sont aussi voraces que n'importe qui. Elles achètent des courtiers et vendent au maximum du marché.

C'est un autre problème qui doit être résolu. Si le ministre était au moins intéressé à la Commission canadienne du blé, il y ferait quelque chose.

Une voix: Il est rentré chez lui.

M. Peters: Il est aussi bien de rentrer. Il ne peut perdre son siège parce qu'il ne peut retourner à l'université. Son droit est aussi mauvais que son agriculture, alors il ne sert à rien de lui parler.

Une voix: Le syndicat le protégera.

M. Peters: Je l'espère, car il pourrait en avoir besoin. Lorsque les gouvernements conservateurs comblaient les meuneries et les grands entrepôts de grains de l'Ouest canadien, ils sabotaient eux aussi la Commission du blé. Ils ont aussi protesté auprès de la Commission du blé parce qu'elle avait fait des achats comme tout le monde. Je ne parle pas du petit cultivateur qui apporte un chargement de trois tonnes à son voisin qui a trois bouvillons. Cela ne m'intéresse pas. Néanmoins, aussi longtemps qu'on dira dans l'Ouest que des agriculteurs peuvent se procurer du grain à 50c. le boisseau parce qu'ils ont besoin de leur argent pour acheter une nouvelle vache ou un téléviseur neuf et ainsi mettre en œuvre un système de troc dans leur propre région, la Commission du blé sera privée de l'appui auquel elle a droit de s'attendre tant dans l'Ouest que dans l'Est du pays.

Quant à moi, tous les organismes, y compris les établissements de vente de grains fourragers de l'Ouest, les grands entrepôts de grains et les comptoirs céréaliers de l'Est, devraient traiter avec la Commission du blé. La coopérative ou qui que ce soit peut acheter des céréales des courtiers agissant sous le couvert de la Commission du blé. Elles effectueront leurs achats dans le cadre d'un accord qui leur assurera un prix avantageux et permettra la pénétration des grains dans l'Est.

Bien sûr, une des principales difficultés est que la navigation sur le Saint-Laurent n'est pas possible pendant 5 ou 6 mois de l'année, ce qui empêche alors le transport des grains fourragers vers l'Est. La seule possibilité d'utilisation de la voie maritime se limite à un mois environ avant l'embâcle lorsque les acheteurs ont légalement droit d'ac-